

Le lac de Zurich

Autor(en): **Schwabe, Erich**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **63 (1968)**

Heft 4-fr

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-174100>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'aspect pratique du problème de la protection des rives

Dans les pages qui précèdent, le président de la Ligue du patrimoine national a étudié les questions de principe que pose la protection des rives de nos lacs, examinant plus particulièrement les possibilités qui s'offrent du point de vue juridique de prendre des mesures plus ou moins efficaces. Nous tenterons ci-après de voir comment les choses se présentent en fait. Le lecteur ne nous en voudra pas, espérons-le, de borner cette étude, en dépit de la richesse de notre pays en lacs, à *trois exemples importants*.

Il existe un certain nombre de lacs dont les rives font l'objet de soins attentifs et sont déjà protégées, partiellement ou totalement; tel est par exemple dans le canton de Zurich le cas du Greifensee et du Türlensee, et de quelques autres petits lacs. D'autres bénéficient de la surveillance constante d'associations « ad hoc » et de leurs experts; ceux de Thoune et Brienz, de Biemme, et même celui de Zurich, doivent à ces fermes amis d'avoir échappé ces dernières années à certaines atteintes. Dans les cas où de telles atteintes – petites ou grandes – s'avèrent inévitables, tout le possible a été ou est fait pour limiter les dégâts, soit en permettant à la nature, lorsque c'est possible, de reprendre le dessus avec le temps, soit en empêchant qu'une nouvelle implantation, voire une exploitation industrielle, ne surgisse dans le voisinage d'une façon trop voyante. Notre étude se limitera donc à trois de nos lacs les plus importants. Une protection, ou du moins l'intention de les protéger, est en partie réalisée; mais de nombreuses lacunes subsistent, et des problèmes se posent qui doivent être résolus de toute urgence. (Réd.)

Le lac de Zurich

L'exemple du lac de Zurich montre précisément qu'une organisation de protection telle que nous l'envisageons sous la pression des circonstances arrive si tard, que les erreurs qui se préparent ou ont déjà été commises ne peuvent déjà plus être réparées. Si, de la ville de Zurich à la frontière cantonale vers Richterswil et Feldbach (sous réserve de la presqu'île d'Au), on ne trouve quasiment plus un secteur de rive encore intact; et si l'on considère que jusqu'en 1941 seulement des remblayages ont créé 103 ha de terrains nouveaux sur la rive gauche et 80 ha sur la rive droite, soit 183 ha au total, c'est surtout parce qu'avant la fin du siècle dernier déjà la pose des voies de chemin de fer a entraîné progressivement l'urbanisation et du même coup l'industrialisation. Lorsqu'on prit conscience de l'évolution suscitée par cette période aujourd'hui bien loin de nous, et que l'on reconnut, dans des milieux restreints, à quel point la protection du paysage – et bientôt aussi l'aménagement du territoire – laissaient à désirer, le moment où il eût été encore possible d'empêcher une prolifération effrénée le long du lac, et de contenir cette expansion dans des limites raisonnables, était passé depuis longtemps. Après diverses péripéties, heureuses et malheureuses, il en résulta finalement la situation que définissait, il y a quelque 25 ans, une excellente étude publiée par la direction des constructions publiques du canton de Zurich sur la protection des rives du lac. Cette publication est encore très intéressante à lire, surtout par les comparaisons qu'elle permet de faire



avec ce qui s'est passé depuis lors. Il est vrai que les modifications survenues n'ont pas été très importantes dans l'immédiate proximité des rives; le «boom» de la construction, ces dernières années, a surtout affecté l'intérieur des terres, à mi-pente ou au sommet des coteaux. Mais aujourd'hui, on prend toujours davantage en considération l'«environnement», ce que l'on négligeait malheureusement beaucoup trop au début de la période des grands changements. D'autre part, en ce qui concerne les rives, un nouveau problème d'infrastructure requiert la plus grande attention: c'est la lutte contre la croissante pollution des eaux, qui devrait susciter l'installation de toute une série de stations d'épuration.

La partie inférieure du lac de Zurich offre un vaste premier plan aux montagnes lointaines. Vues de près, ses rives sont terriblement bâties, quartiers résidentiels de la métropole.

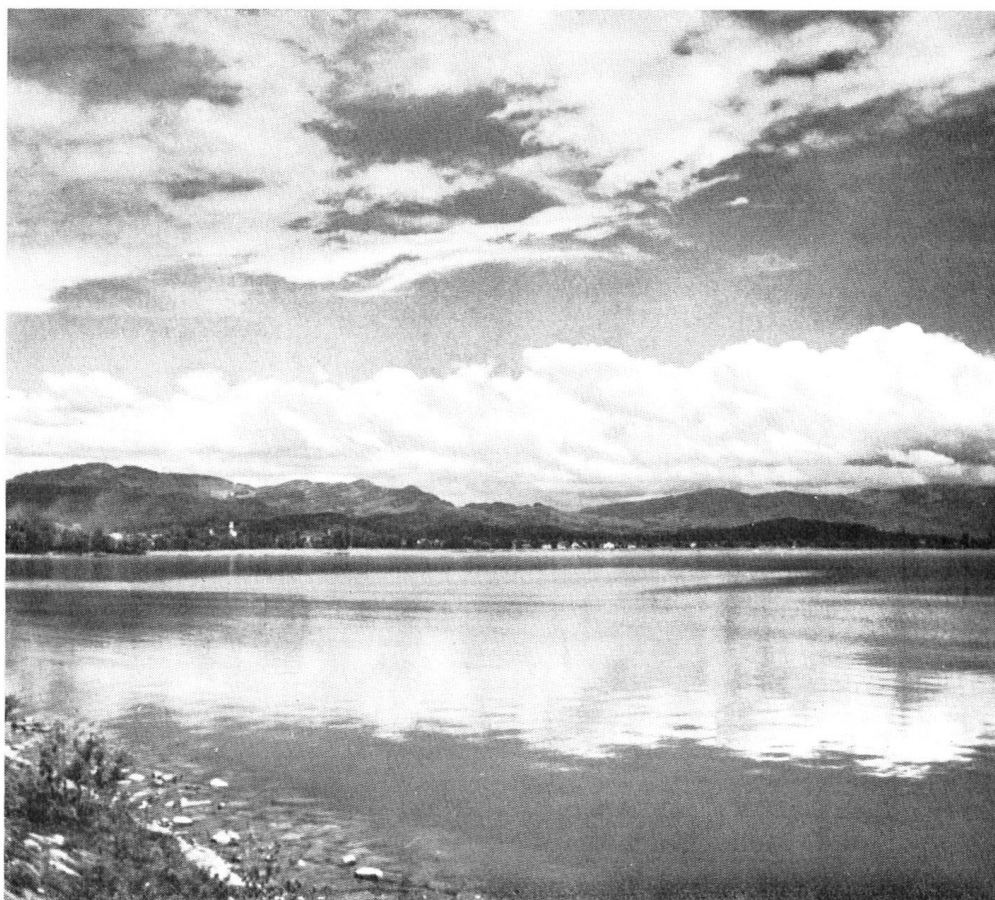
Les rives schwytzoises et saint-galloises

Contrairement à ce qui s'est produit pour les rives zuricoises, l'évolution en terre schwytzoise et saint-galloise n'a été ni aussi précoce, ni aussi désordonnée. Là, sur des secteurs étendus, et surtout au bord de l'*Obersee*, les rives ont pu être conservées jusqu'à présent dans leur état naturel, avec de belles roselières par endroits. Le danger provient maintenant, en premier lieu, de la construction de maisons de vacances et de week-end: chalets, «bungalows» ou simples roulottes. Dans la région de Bäch et Freienbach, ces lotissements sans unité, et par conséquent inacceptables pour ceux qui apprécient la beauté d'un site lacustre, prolifèrent en grands et petits modèles; la menace approche même de l'idyllique *Frauenwinkel*, près de Pfäffikon – et ce site, qui figure à l'Inventaire national comme «un des sites lacustres les plus beaux et les mieux conservés de Suisse», mériterait à notre avis une protection spéciale.

La baie appelée Frauenwinkel avec sa roselière est l'un des rares sites du lac Inférieur qui a gardé son aspect naturel. Au second plan, l'île fameuse d'Ufenau, qui appartient au couvent d'Einsiedeln.



Le lac Supérieur, Obersee (vu de la digue qui relie Rapperswil à la rive schwytzoise), a des rives beaucoup moins construites; c'est pourquoi il importe de les protéger.





Sur la rive du lac Supérieur ont surgi, hélas, ici et là, des constructions fâcheuses, et les propriétaires se barricadent derrière des clôtures métalliques, ce qui fait obstacle à l'aménagement des sentiers riverains.

Un chemin riverain

Un exemple réjouissant d'aménagement des rives, tenant compte de la beauté des lieux, est d'autre part le fait des communes saint-galloises de l'Obersee. Les lignes suivantes, ainsi que quelques illustrations du présent fascicule, concernent le *nouveau chemin riverain* qui a été tracé entre Schmerikon et Bollingen:

«Le plaisir de la promenade est plus que jamais nécessaire aux hommes d'aujourd'hui. Dans notre cas, il s'agissait d'abord d'écarter les piétons de l'étroite route cantonale Schmerikon–Bollingen–Jona. La place manquait pour y faire un trottoir. D'autre part, divers obstacles s'opposaient au projet d'un chemin au bord du lac. Puis le gouvernement saint-gallois accepta d'insérer la réalisation du postulat dans son programme routier 1961–1966. Il fallut attendre jusqu'à 1968 pour que le chemin pût être ouvert, tout au moins de Schmerikon à Bollingen; on attend encore le tronçon Bollingen–Jona. Certaines concessions durent être accordées à quelques opposants, concernant le trafic des bicyclettes et des véhicules à moteur; mais elles n'intéressent que de très modestes tronçons et n'ont pas grande importance. Dans l'ensemble, la solution est satisfaisante. Le tracé est idéal. On est reconnaissant aux autorités du canton et des communes de Jona et Schmerikon, ainsi qu'aux C.F.F. qui ont mis à disposition l'ancien tablier de la voie Bollingen–Schmerikon. L'Etat a pris à sa charge les deux tiers de la dépense, du fait que le chemin remplace le trottoir primitivement envisagé; le reste est à la charge des communes. Il n'y a pas de grands obstacles à la prolongation du chemin de Bollingen à Jona; ce projet est entré dans sa phase finale, de sorte qu'on peut prévoir sa réalisation d'ici deux ans. A ce moment-là, la magnifique région de l'Obersee bénéficiera d'un chemin pédestre idéal, d'une longueur de 7 km environ.» (kb.)

Sch. (Trad. C.-P. B.)

*Divers aspects du sentier
riverain récemment
ouvert aux promeneurs
entre Schmerikon et
Bollingen sur la rive
st-galloise du lac.*

